

Cfdt:

## Rémunération des AED

**Pour une rémunération qui reconnaisse réellement le travail des AED**

### Les revendications CFDT :

- Une véritable **grille indiciaire** pour des rémunérations qui évoluent significativement au plus tous les 3 ans.
- La mise à plat de toutes les activités réalisées des AED pour une réelle **reconnaissance du travail et de son intensification**.
- Reconnaître le **travail de nuit** au delà des 3 heures forfaitaires.

Assistant.e d'éducation



**Pour de véritables discussions salariales, VOTEZ CFDT !**

**Cfdt:**

## Rémunération des AED

- Pour la CFDT, la **rémunération doit pleinement reconnaître le travail**, en particulier celui qui est “invisible”. Chacun et chacune doit être rémunéré **à la hauteur de ses missions, de ses fonctions, de son expertise...**
- Les AED se voient confier des **missions** de plus en plus nombreuses : or, elles ne sont pas reconnues. Il faut les mettre à plat et de les **reconnaître à leur juste valeur**.  
Pour les AED qui font **les nuits**, le temps décompté est de 3 heures. Pour la CFDT cela est très insuffisant. **Mal reconnaître le temps de travail et la charge de travail, c'est mal rémunérer les personnels.**
- Le ministère n'a pas souhaité chiffrer précisément les évolutions des rémunérations au fil du temps. Avec la mise en place du CDI, ce sujet doit être traité. Or, il a été confié aux académies. Mais **sans moyens, ce travail ne peut être conduit sérieusement.**



**Pour de véritables discussions salariales, VOTEZ CFDT !**